



Lancement du GT Obligations Légales de Débroussaillage

04 mars 2025



Ordre du jour



9h30 – Introduction



9h40 – Partage des besoins des participants et des objectifs du GT



10h30 – Le socle de données indispensable à la modélisation



12h00 – Déjeuner



13h30 – Partage des méthodes de modélisation



15h00 – Valorisation des données (MCD, scripts, outils carto)



16h00 – Conclusion et cloture

INTRODUCTION



Rappel et partage

Des besoins et des objectifs



Rappel de l'enjeu des OLD

Qui doit le faire ?



✓ Zones habitées (art L.134-6 du CF)

- Constructions, chantiers et installations...
- Voies privées donnant accès à ces constructions
- Terrains situés dans les zones urbaines
- Terrains de camping, caravaning...

✓ Réseaux (art L.134-10 11 12 du CF)

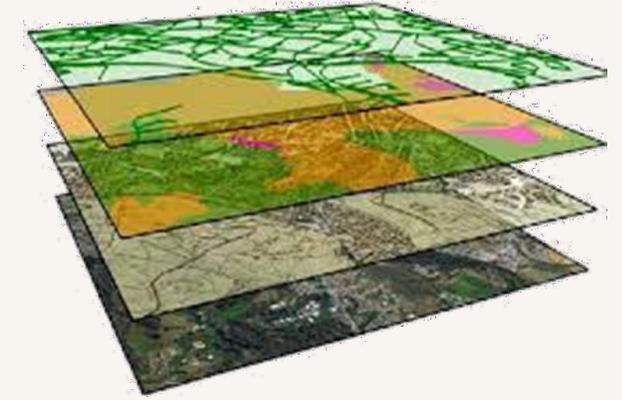
- Voies ouvertes à la circulation publique
- Voies ferrées
- Réseau de transport électrique

À la charge des propriétaires du bâti et des gestionnaires de linéaire



Où le faire ?

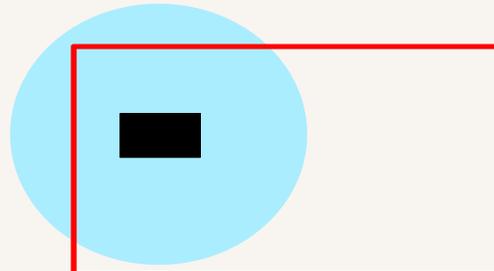
Le débroussaillage doit être réalisé dans les bois (...), ainsi que sur tous les terrains qui en sont situés **à moins de 200 m** (...).



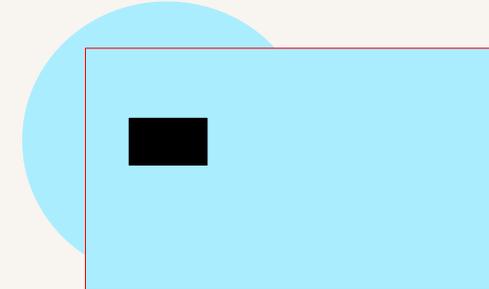
Profondeur du débroussaillage



Parcelle construite ou non en zone U
Obligation sur l'intégralité de la parcelle



Construction en zone N ou A
Obligation sur un rayon de 50 m / bâti

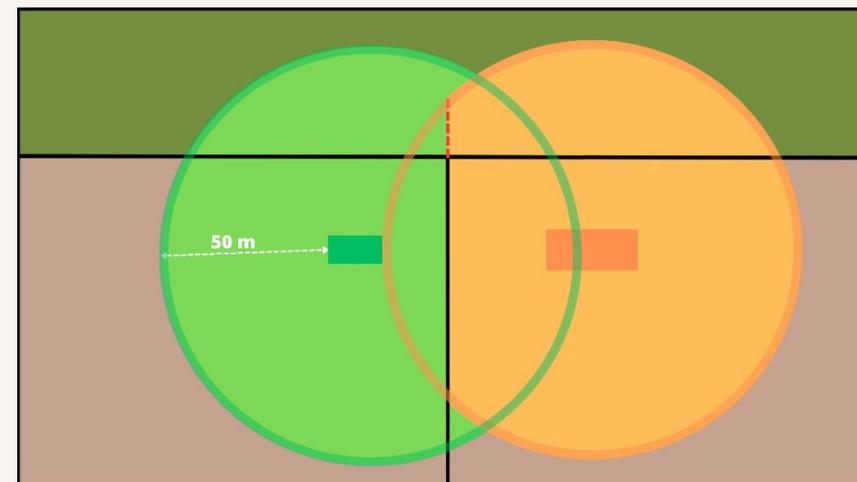


Parcelle construite en zone U (périphérie zone N ou A)
Obligation sur l'intégralité de la parcelle et sur un rayon de 50 m / bâti

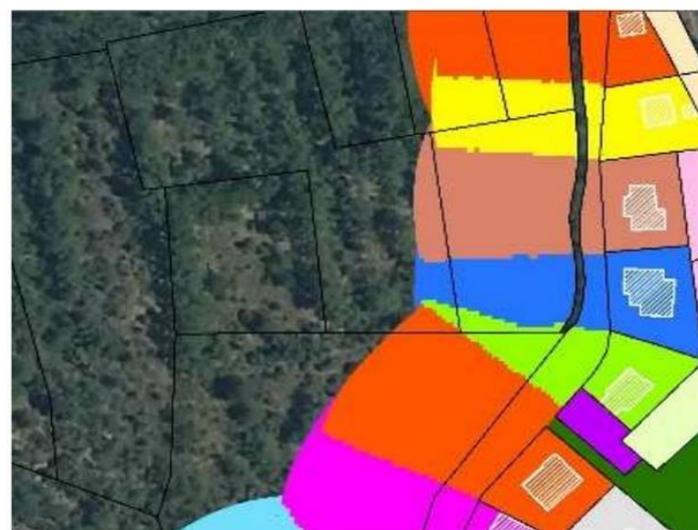
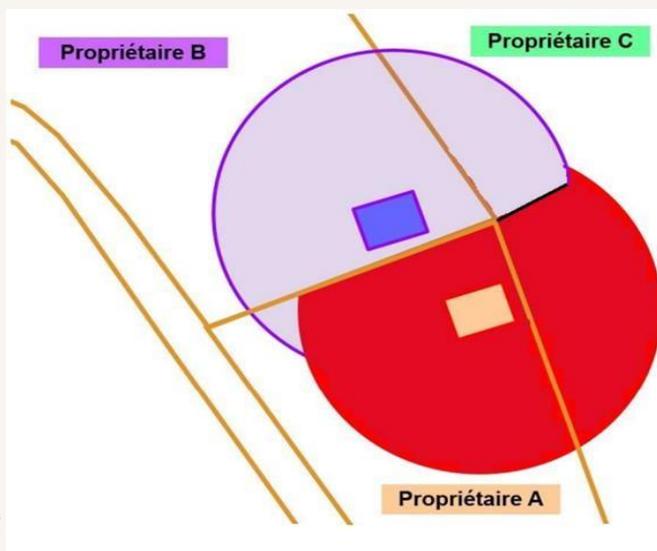


Où le faire ?

En cas de superposition d'OLD sur un terrain qui ne doit pas en réaliser, **chacun débroussaille « au droit » de sa propriété**. (article 14 de la LOI n° 2023-580 du 10 juillet 2023)



Les superpositions



04 mars

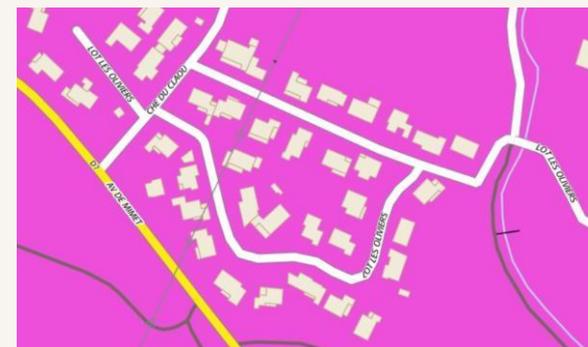
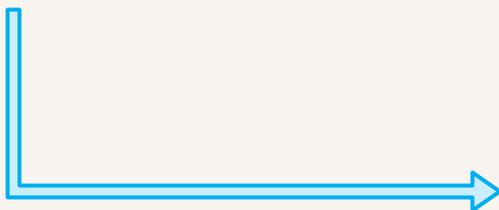
Où le faire ?



Les superpositions



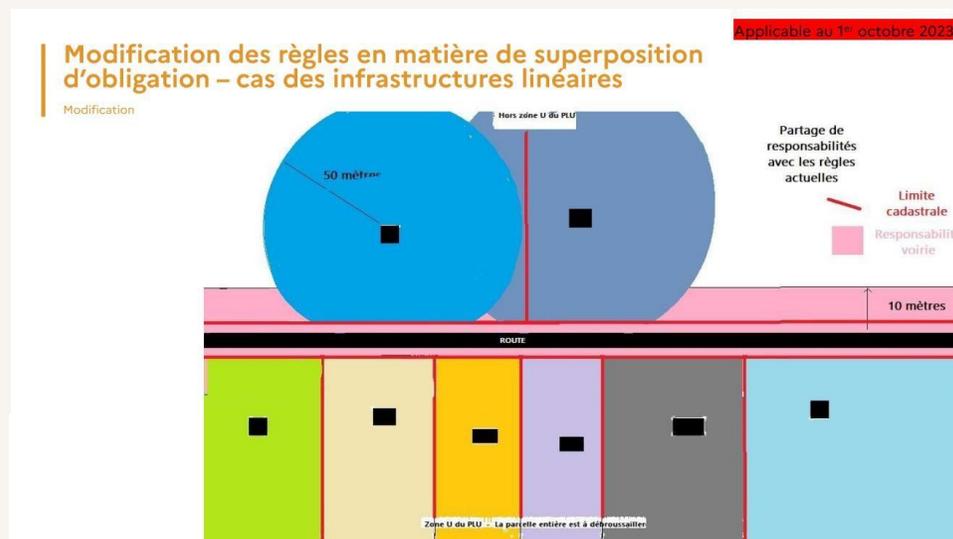
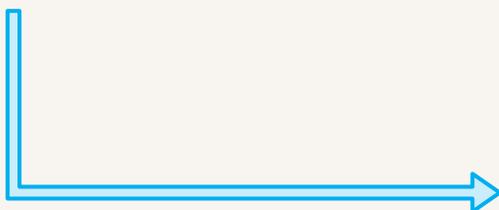
Enjeux ponctuels



Les superpositions



Enjeux linéaires



En cas de superposition d'obligations, le **responsable des OLD est le responsable de l'infrastructure en priorité.**

Les objectifs du GT

- Développer des outils permettant d'identifier les obligations, les propriétaires et les propriétés concernées sur la base d'un socle commun.
- Suivre l'état d'embroussaillement et les travaux engagés sur les propriétés concernées.
- Définir une méthode pour modéliser les superpositions d'obligations en zone d'habitats dense notamment.

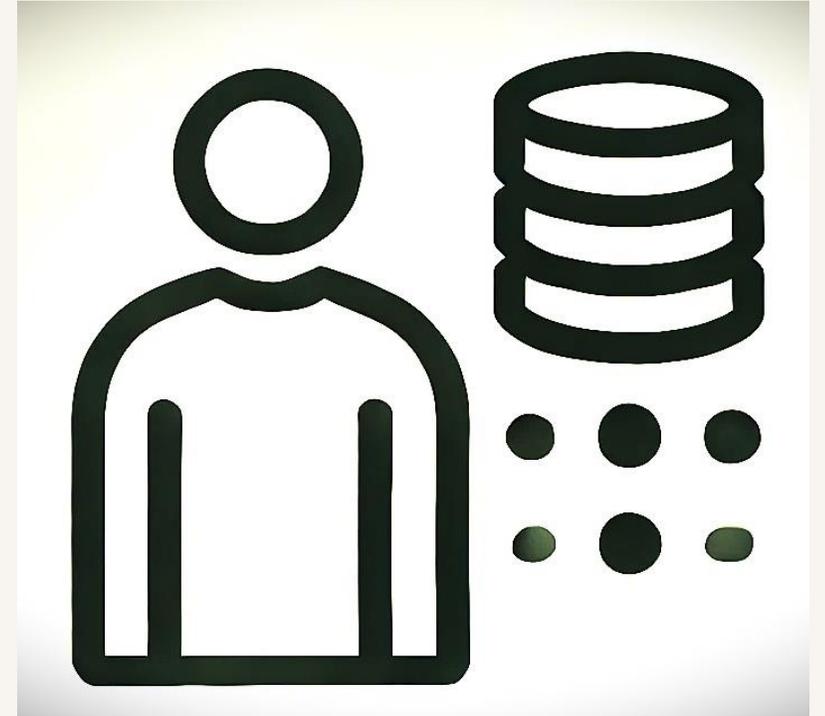


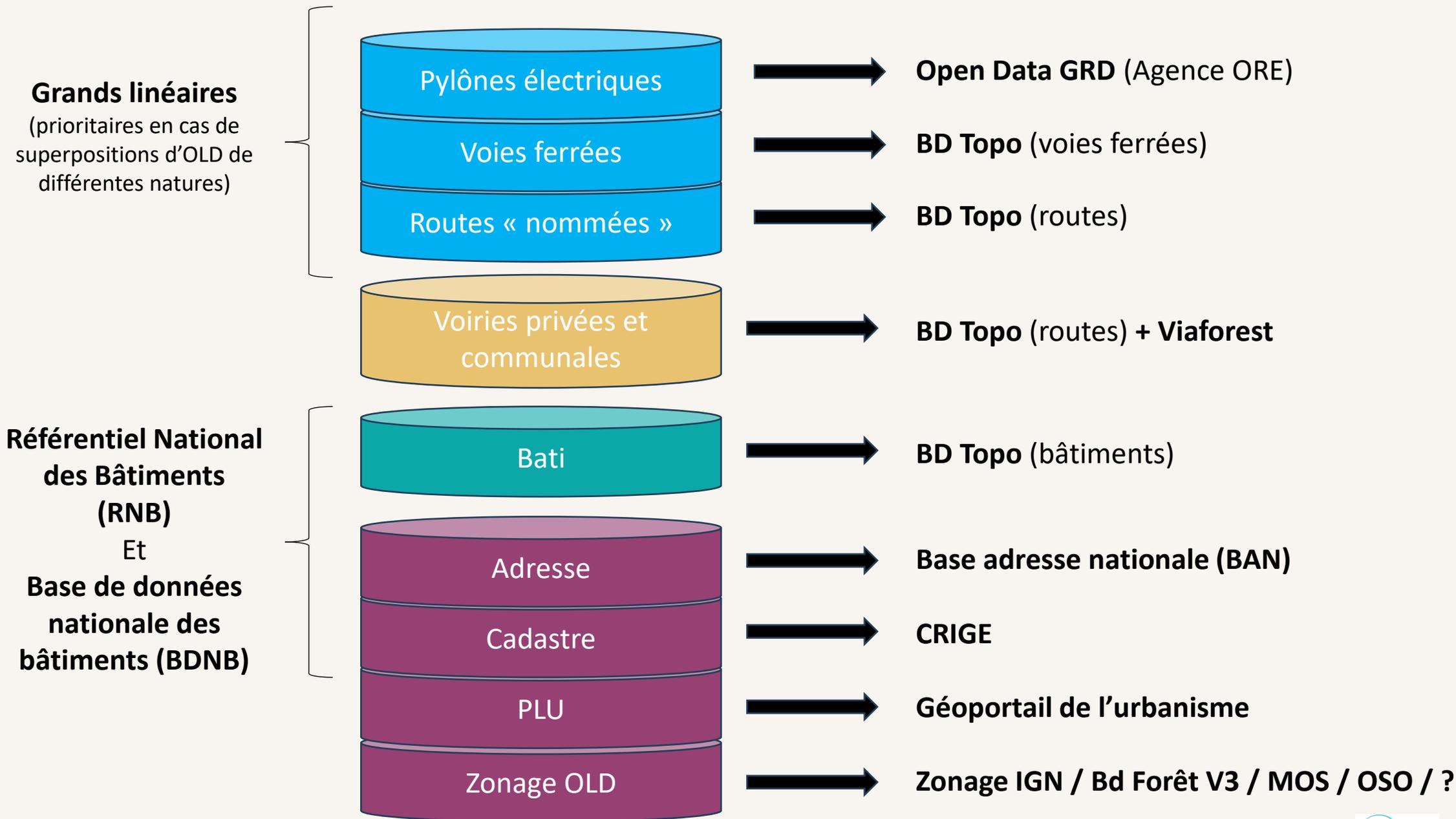
3 besoins identifiés

3 natures de réponse différentes

- 1^{ère} réponse : La méthodologie existante est relativement simple : elle requiert la construction d'un socle de données commun, sa standardisation et l'automatisation des traitements.
- 2^{ème} réponse : Il s'agit d'élaborer une méthode commune en s'appuyant sur les dispositifs déjà en place dans certains territoires.
- 3^{ème} réponse : À ce jour, aucune solution opérationnelle n'existe. Cette partie nécessite du développement.

Le socle de données

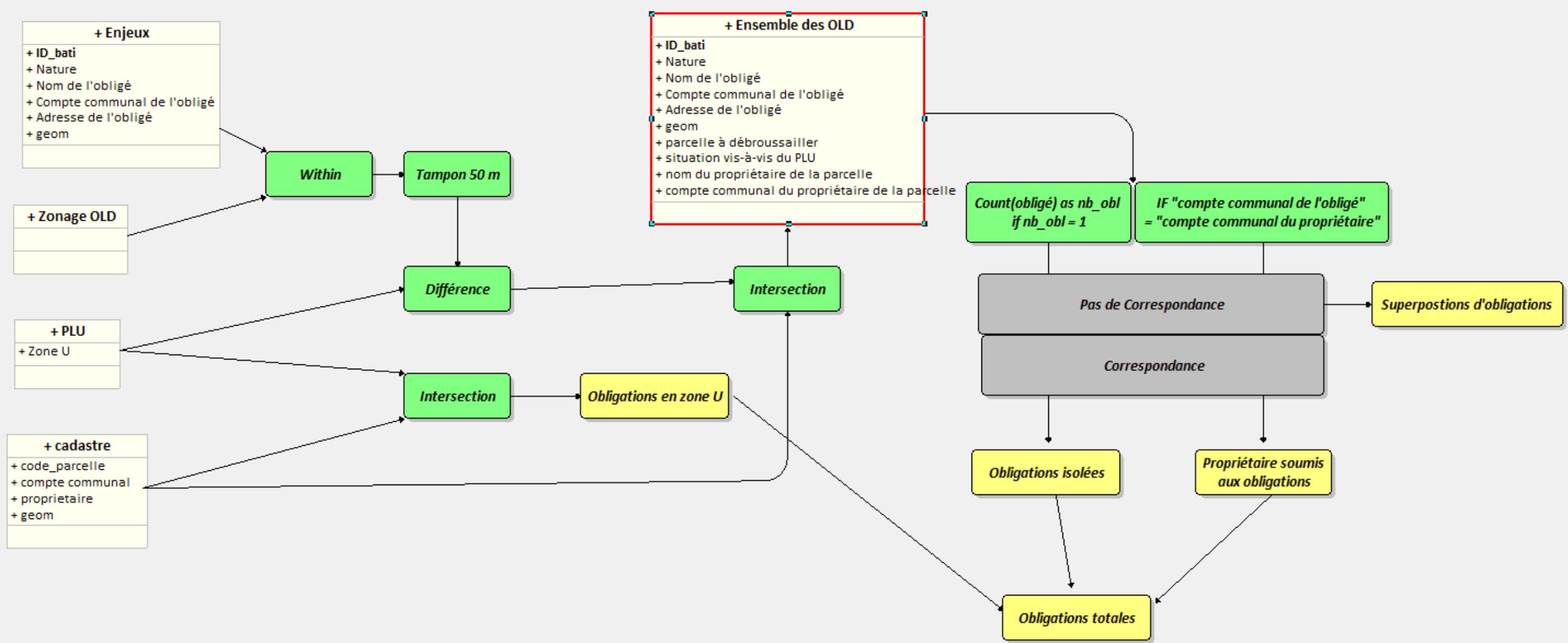




Partage des méthodes de modélisation



04 mars 2025 – Lancement GT OLD

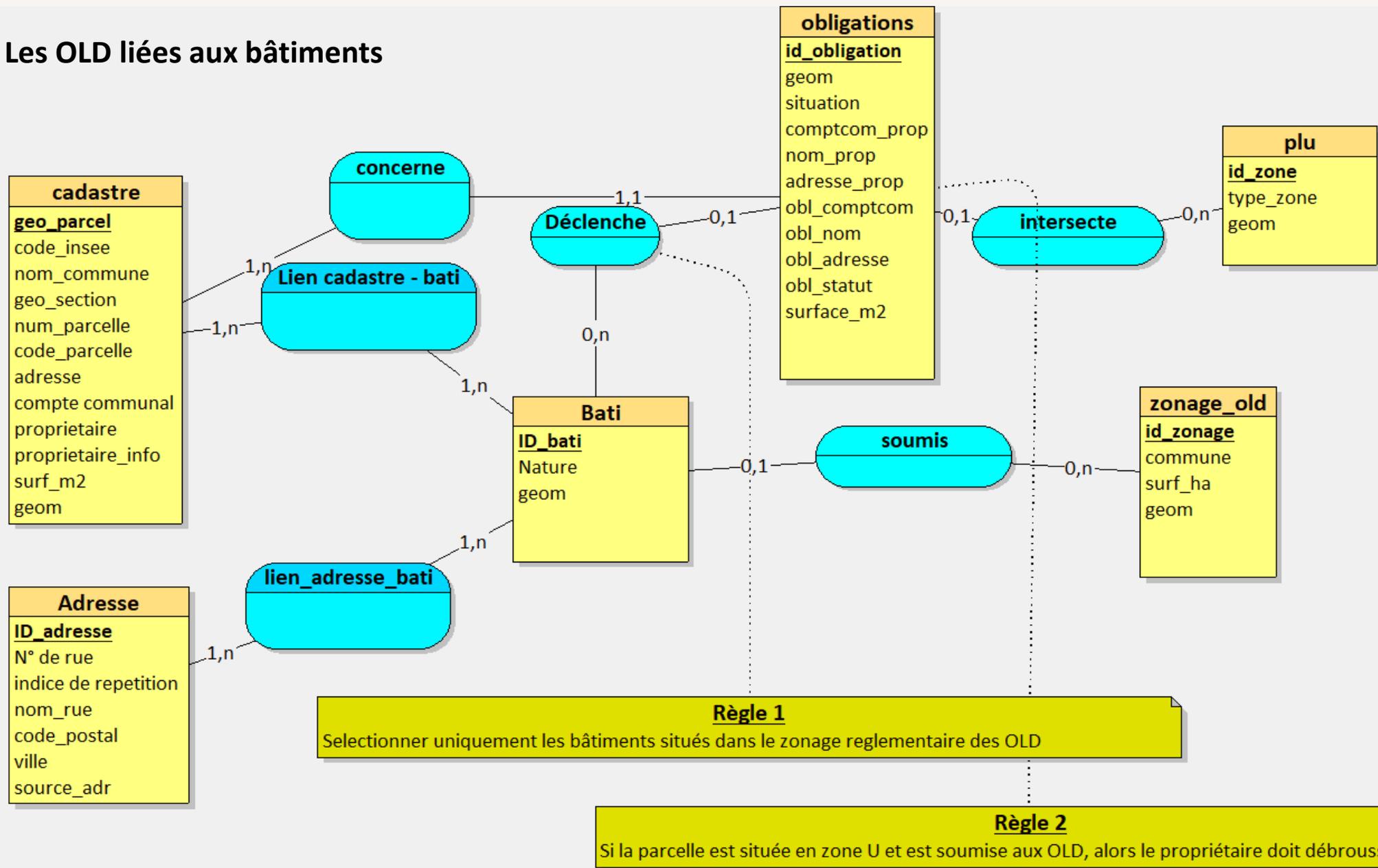


Valorisation des données

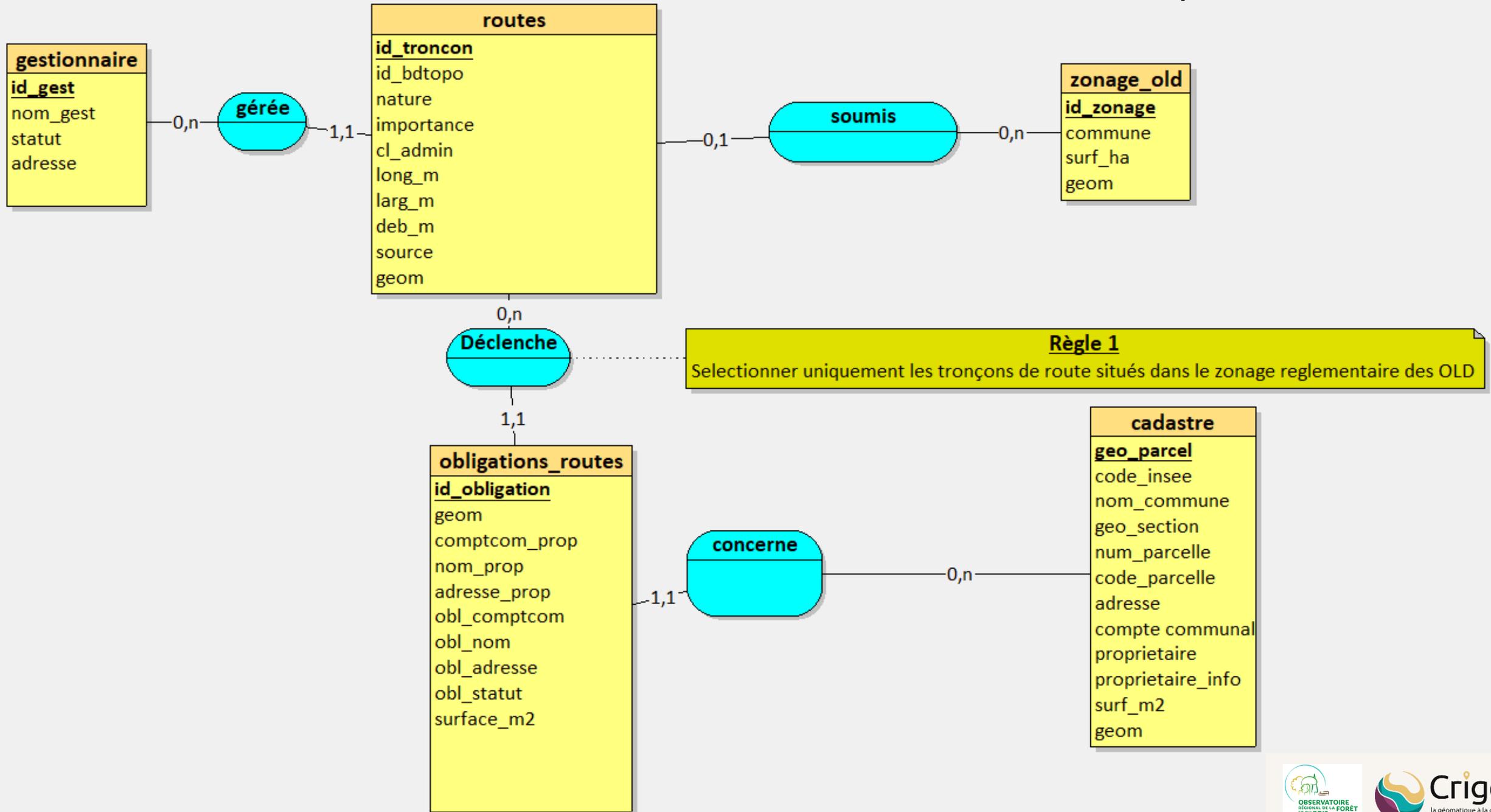


04 mars 2025 – Lancement GT OLD

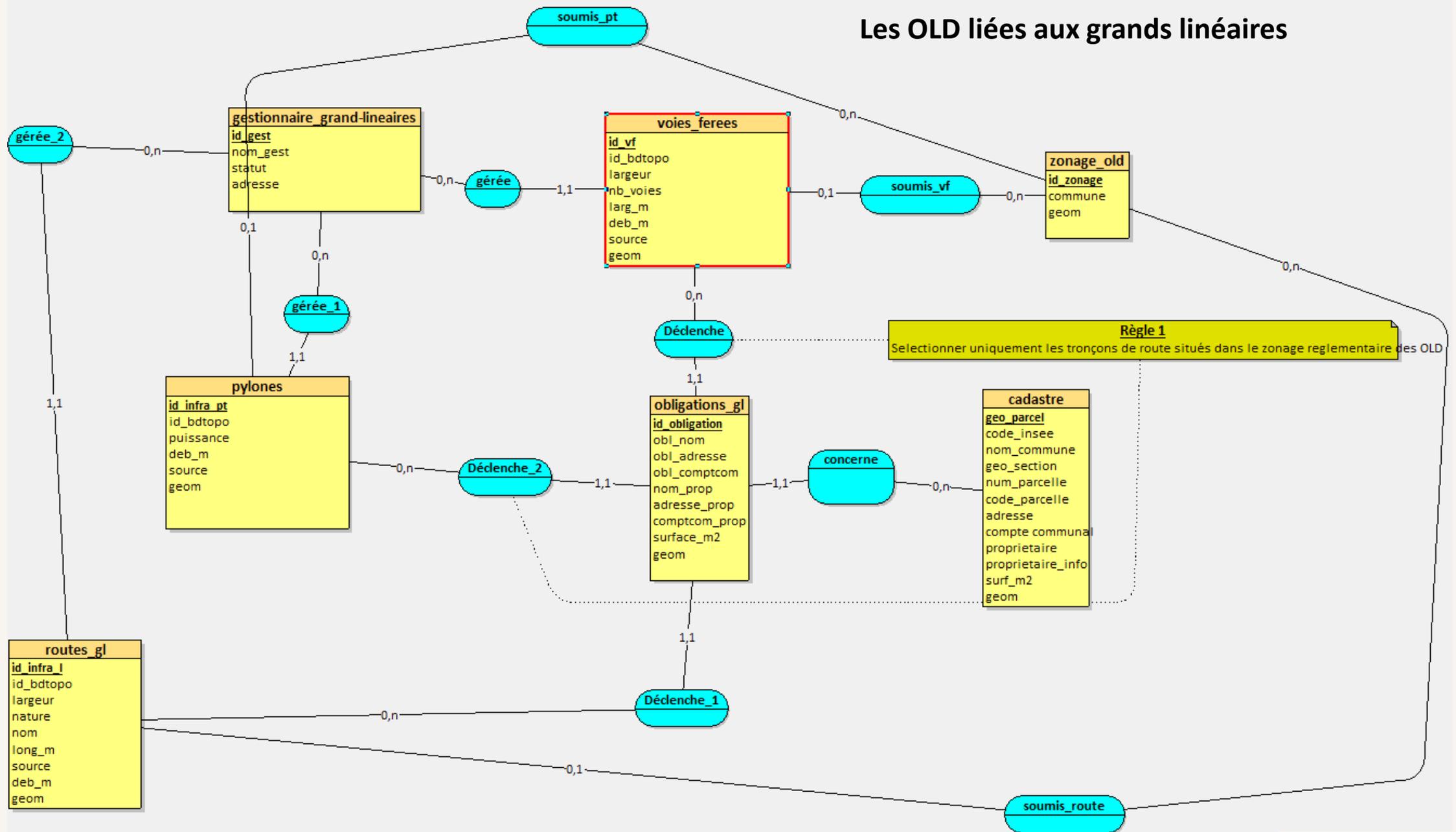
Les OLD liées aux bâtiments



Les OLD liées aux voiries privées et communales



Les OLD liées aux grands linéaires



Conclusion



Proposition d'une feuille de route

3 niveaux cartographiques

Niveau 1

Identification des enjeux



Objectifs :

- Identifier les équipements soumis aux OLD : bâtiments et voiries
- Quantifier les enjeux à l'échelle communale, intercommunale, départementale et régionale



Difficultés :

- Accès aux référentiels communaux des voies ouvertes à la circulation publique

Niveau 2

Identification des surfaces à débroussailler



Objectifs :

- Identifier les zones à débroussailler
- Identifier les propriétaires des équipements soumis aux OLD (bâtiments et voiries)

Niveau 3

Création d'une base de données permettant d'identifier pour chaque propriétaire la zone à débroussailler



Objectifs :

- Identifier pour chaque propriétaire d'équipement les zone qu'il doit débroussailler



Difficultés :

- Opération SIG impliquante de la programmation
- Responsabilité vis-à-vis de cette cartographie



Propositions :

- Définir une nomenclature commune répondant aux besoins identifiés
- Mettre à disposition une méthode SIG et des routines stables pour l'ensemble de la Région
- Travailler en lien avec des développeurs informatiques pour la création des routines

OLD – Planning prévisionnel 2025



Février - Mars : Lancement du GT

Mars - Avril : Réalisation d'un modèle de données suite aux remontées du GT
Déploiement d'un outil de test

Mai - Juin : Mise en place d'un groupe de test
Validation de l'usages du modèle, des dictionnaires et notices

Septembre - Octobre : Déploiement de scripts et d'outils de consultation / contribution.

MERCI